

Baie des Rachens Port aux Quiles Saint Sméon Port au Persi

## PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT / SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ADJOINT ET GREFFIER DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, **QU'**:

Il y aura séance régulière du Conseil de la Municipalité de Saint-Siméon, le 2 juillet 2019 à la salle du Conseil de la Municipalité de Saint-Siméon, située au 225 rue Saint-Léon à Saint-Siméon.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

## Dérogation mineure # 19-02

Nature et effet :

Réputer conforme la hauteur d'un garage (déjà érigé) dépassant d'environ 40 cm la hauteur du bâtiment principal, alors que l'article 6.2.4.6 du règlement de zonage numéro 196, détermine que la hauteur d'une telle construction ne doit pas excéder celle du bâtiment principal.

Identification du:

Le lot 5 728 631, au cadastre officiel de la Paroisse de Saint-Siméon.

site concerné

Saint-Siméon.

Matricule:

4895 / 71 / 0057

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À SAINT-SIMÉON, ÇE CINQUIÈME (5°) JOUR DE DE JUIN 2019

Directeur général adjoint / Greffier